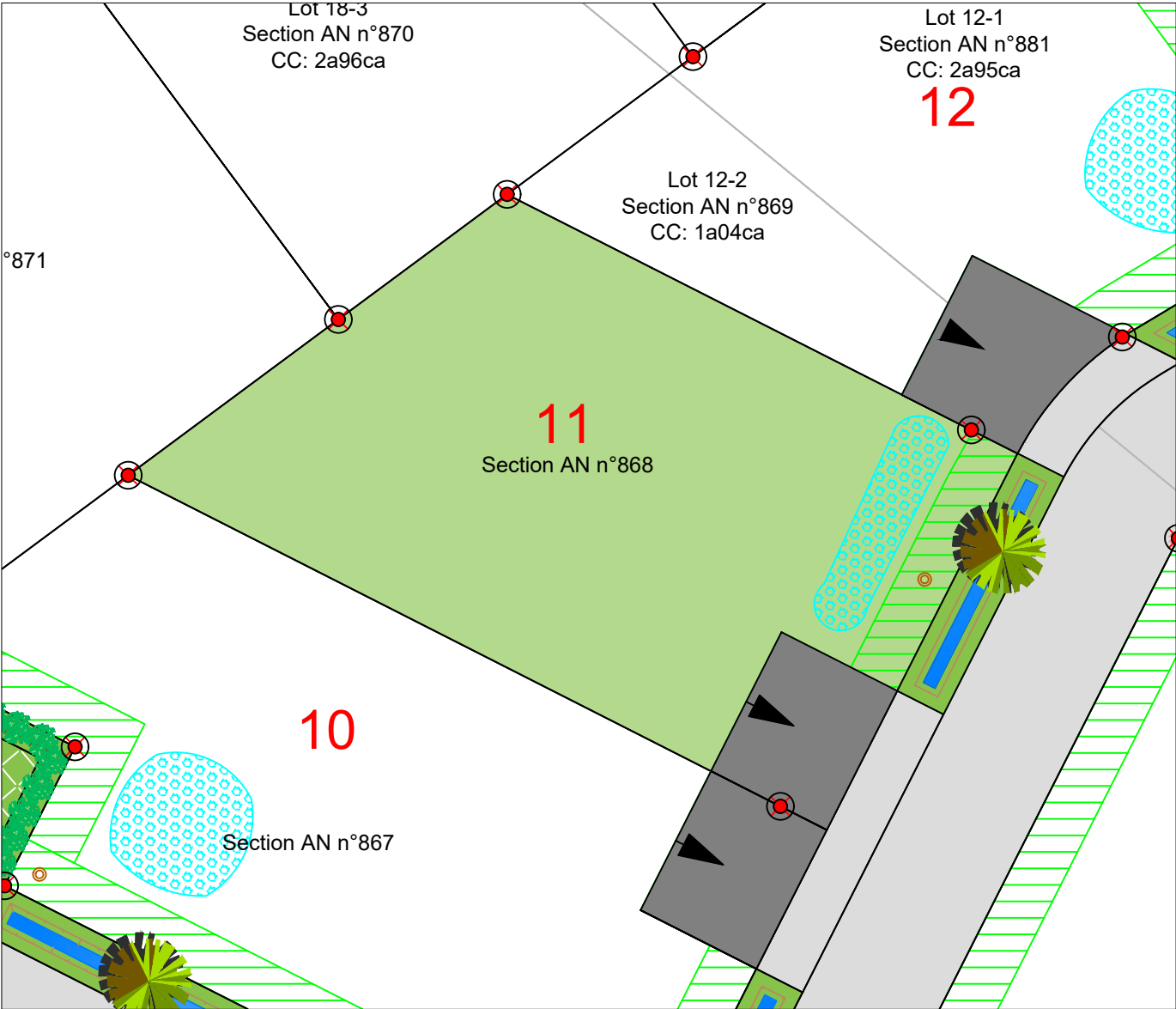


Etabli le 09 Mars 2023
Mis à jour le 2 juin 2023

Règlement Graphique
Lot n°11
Echelle : 1/250



NB: Les dispositions sur le règlement graphique se rajoutent aux dispositions du règlement du PLU en vigueur.



- Limite du lotissement
- Zone inconstructible sauf pour les clôtures (2m de large)
- Accès imposé de dimension 6x5ml à la charge de l'acquéreur
- Jardin de pluies (position indicative)

NB: le règlement graphique est issu du PA10 du
Permis d'Aménager réalisé en février 2022 arrêté
n°PA07220022Z0001

Etabli le 09 Mars 2023